

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 05 MAI 2020

Date de convocation :
16 avril 2020

Date d'affichage :
16 avril 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 16
Présents : 14
Absents ou excusés : 2

Objet :

Délégation du président pour la recherche de financements

L'an deux-mille-vingt, le cinq mai à dix heures, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio conférence sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, AUDARD, AZAIS, BALARDY, BUFFEL, CABOT, DARGEIN-VIDAL, DE LAPANOUSE, JOURDE, FORTANIER, LEROUX, MAURY, MYLONAS, REYJAUD formant la majorité des membres en exercice.

Membres invités : MM. COLOM, ICHARD

Membres excusés : MM. ESPITALIER, FERNANDEZ.

Le contexte d'urgence sanitaire ne permet pas de solliciter l'assemblée générale. Ainsi, un certain nombre de décisions doivent être retardées ou mises en suspens. Or, de nombreux financements passent aujourd'hui par des appels à projets dont les dates de réponses sont parfois courtes. Un exemple a été donné avec la réponse à l'appel à projet autoconsommation photovoltaïque de la Région Occitanie, fin mars.

Pour ne pas bloquer le fonctionnement des collectivités territoriales, l'état a permis à l'exécutif local de prendre de plein droit les attributions que les assemblées délibérantes peuvent habituellement lui déléguer (ordonnance n°2020-391). Cette disposition a été mise en œuvre pour la réponse à l'appel à projet susnommé.

Afin d'éviter d'avoir à solliciter cette ordonnance, il est proposé de déléguer au président la possibilité de solliciter toute subvention, de répondre à tout appel à manifestation d'intérêt ou appel à projet afin de mener à bien les projets inscrits dans la politique du SDET. Cette délégation sera effective à compter de ce vote et jusqu'à la réunion du prochain conseil syndical.

Le bureau syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention, à répondre à tout appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt qui s'inscrit dans la politique du SDET, et ce jusqu'à la prochaine réunion du conseil syndical.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, le 05 mai 2020

Le Président



A. ASTIÉ